



LA CORPORATION DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE HEARST

925, rue Alexandra

AVIS IMPORTANT

COMPTEURS INTELLIGENTS

ENTRÉE EN VIGUEUR DU TARIF EN FONCTION DE L'HEURE D'UTILISATION

Suite à l'initiative du gouvernement provincial visant à créer une culture de la conservation durable en Ontario, nous avons remplacé votre compteur électrique par un compteur intelligent. Un compteur intelligent contrôle et enregistre la quantité d'électricité que vous consommez et le moment où vous l'utilisez. Ces données sont automatiquement transmises par radiofréquence à un ordinateur central. Avec la tarification horaire, les prix de l'électricité varient selon l'heure de la journée, la journée de la semaine et le mois de l'année (été ou hiver).

SI UN COMPTEUR INTELLIGENT A ÉTÉ INSTALLÉ À VOTRE DEMEURE, L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TARIF EN FONCTION DE L'HEURE D'UTILISATION (selon les tarifs fixés par la Commission de l'énergie de l'Ontario en vigueur le 1^{er} mai 2011) **COMMENCERA LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2011 POUR TOUTE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ UTILISÉE À COMPTER DE CETTE DATE.**

Nous vous suggérons donc de consulter le tableau ci bas afin de vous familiariser avec les tarifs et les heures d'utilisation pour vous aider à choisir les moments de la journée où vous souhaitez modifier vos habitudes de consommation pour mieux gérer votre utilisation et vos coûts d'électricité.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 705-362-4920.



Périodes des tarifs en fonction de l'heure de consommation (FHC) de l'Ontario

Les prix entrent en vigueur le 1^{er} mai 2011

